

Tél : 02.35.29.31.62

Fax : 02.35.28.57.81

REUNION DU 15 AVRIL 2021
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le jeudi quinze avril deux mille vingt et un, à vingt heures trente minutes, le Conseil Syndical du S I V O S EPREVILLE-MANIQUERVILLE-TOURVILLE LES IFS, légalement convoqué le 9 Avril 2021, s'est réuni à la Mairie d'EPREVILLE, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Pascal DONNET, Président.

Etaient présents : Mrs TAUVEL Pascal, BELLENGER Thierry, THIERRY Bernard, Mmes LECONTE Céline, AVENEL Julie, RAMOS Nadège, CARREY Alexandra.

Etaient absents excusés : Mme BROOD Gabrielle a donné procuration à Mme LECONTE Céline

Est nommée secrétaire de séance : Mme RAMOS Nadège.

N°2021-08 Approbation du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2020 dressé par le Trésorier et visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Il déclare que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2021-09 Vote du Compte Administratif 2020

Le Conseil Syndical, présidé par Monsieur Pascal TAUVEL, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Pascal DONNET, Président, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-constate les différents résultats de l'exercice :

- **Section de Fonctionnement : un excédent de clôture de 130 802,23 €**

- **Section d'Investissement : un déficit de clôture de 104 042,39 € (108 342,39 € en tenant compte des restes à réaliser)**

Soit un excédent global de clôture de 22 459,84 € (en tenant compte des restes à réaliser)

-approuve ces résultats et le Compte Administratif 2020 dans son ensemble

N°2021-10 Affectation du Résultat 2020

Le Conseil Syndical, après avoir constaté les résultats du compte administratif 2020 DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Couverture en besoin de fonctionnement : 108 342,39 €

- Pour le solde : excédent de fonctionnement reporté : 22 459,84 €

N°2021-11 Vote du Budget Primitif 2021

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec opérations, équilibré en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 492 819,84 €

- Section d'investissement : 218 717,12 €

DECISIONS DECOULANT DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Tél : 02.35.29.31.62

Fax : 02.35.28.57.81

N°2021-12 Répartition des contributions des communes adhérentes et la périodicité des versements

La contribution aux charges de fonctionnement et d'investissement des communes adhérentes est fixée pour l'année 2021 à 410 000 Euros répartie de la manière suivante :

EPREVILLE : 233 210 €

MANIQUERVILLE : 66 998 €

TOURVILLE LES IFS : 109 792 €

Le Conseil Syndical approuve ce montant et décide de ne pas fiscaliser les contributions communales comme le prévoit l'article L.5212.20 du CGCT. Il décide également que cette contribution sera versée mensuellement.

N°2021-13 Subventions 2021

Le Conseil Syndical vote les subventions suivantes :

* Coopératives scolaires de Tourville : 983€

* Coopératives scolaires d'Epreville : 1967€

* Bibliothèque Municipale de la Commune d'Epreville : 160€

N°2021-14 Crédits scolaires 2021

Le Conseil arrête les crédits alloués pour l'année civile 2021, basés sur le nombre d'élèves au 1er Janvier 2021, soit 214 enfants, pour un montant total de 16 581 €

N°2021-15 Devis pour l'achat d'un vidéoprojecteur à l'école de Tourville les Ifs

Lors du Conseil d'Ecole du 6 Avril 2021, l'école de Tourville les Ifs a demandé l'achat d'un vidéoprojecteur pour la classe CM1/CM2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, décide à l'unanimité de retenir le devis de Bureau Vallée pour un montant de 599,00 € TTC (un devis pour l'écran et le système d'accrochage est en attente).

N°2021-16 Devis pour l'entretien de la toiture végétale du groupe scolaire d'Epreville

Monsieur le Président présente aux conseillers un devis de l'entreprise Ecovegetal, qui a réalisé la toiture du groupe scolaire d'Epreville. Il s'agit d'une prestation d'entretien courant de la végétalisation du toit. Il propose un passage pour le contrôle et nettoyage des zones, désherbage, fertilisation, complément de végétaux et arrosage si nécessaire. Le devis s'élève à 850,80 € HT.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Président à signer le devis.

N°2021-17 Remboursement des frais de timbres à la Commune d'Epreville

Monsieur le Président présente le montant de 204,37 € pour les frais d'affranchissement 2020 du SIVOS. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve le remboursement de ces frais à la commune d'Epreville, titulaire du contrat de location de la machine à affranchir.

N°2021-18 Remboursement de frais à la Commune de Tourville les Ifs

Monsieur le Président rappelle aux conseillers que lors de la réunion du 8 Janvier 2021, le Conseil Syndical avait approuvé la prise en charge des frais concernant l'intervention d'un agent communal à la cantine de Tourville afin de désinfecter les tables. Cette intervention sera facturée 1731,38€ au SIVOS, si le protocole sanitaire est maintenu tel quel jusqu'au 6 Juillet 2021.

Monsieur le Président informe les conseillers que l'école de Tourville les Ifs a été équipée d'éclairages LED, la facture s'élève à 1137,18 € TTC.

Tél : 02.35.29.31.62

Fax : 02.35.28.57.81

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord et autorisent Monsieur le Président à procéder au remboursement.

N° 2021-19 Tarif Cantine 2021-2022

Le Conseil Syndical décide d'attendre le résultat de la consultation pour la fourniture des repas des deux cantines.

Le tarif sera fixé lors de l'ouverture des plis et sera applicable au 1^{er} Septembre 2021.

N° 2021-20 Tarif Garderie 2021-2022

Monsieur Le Président informe les conseillers que lors du Conseil d'Ecole du 6 Avril 2021, le représentant des parents d'élèves a demandé s'il était possible d'établir un tarif à l'heure pour la garderie du soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide de garder le tarif unique c'est à dire 2,50€ le matin et 3,20€ le soir (les tarifs resteront donc inchangés au 1^{er} Septembre 2021).

N° 2021-21 Demande d'un Service Civique pour 2021-2022

Le Président informe les conseillers que le SIVOS ayant obtenu un agrément jusqu'en 2022, il a la possibilité s'il le souhaite de demander un nouveau volontaire pour la rentrée 2021-2022.

Pour cela, il faut demander un avenant à la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale de la Seine-Maritime en motivant notre volonté d'accueillir un service civique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité l'accueil d'un nouveau service civique au sein de l'école d'Epreville à partir du 2 Septembre 2021.

N°2021-22 Renouvellement du contrat à durée déterminée d'une ASEM

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- décide de renouveler ce contrat pour effectuer les missions d'ASEM à l'école maternelle d'Epreville, pour une durée déterminée d'un an à compter du 8 Juillet 2021 au 7 Juillet 2022 pour une durée hebdomadaire de 9h46èmes/35èmes (durée annualisée)

N° 2021-23 Renouvellement du contrat à durée déterminée du poste d'adjoint d'animation pour la surveillance à la cantine d'Epreville

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- décide de renouveler ce contrat pour effectuer les fonctions de surveillance des enfants à la cantine de Tourville les Ifs, pour une durée déterminée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021 au 31 Août 2022 pour une durée hebdomadaire de 7h90èmes/35èmes (durée annualisée)

N° 2021-24 Renouvellement du contrat à durée déterminée du poste d'adjoint d'animation pour la cantine de Tourville Les Ifs

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- décide de renouveler ce contrat pour effectuer les fonctions de surveillance des enfants à la cantine de Tourville les Ifs, pour une durée déterminée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021 au 31 Août 2022 pour une durée hebdomadaire de 5h52èmes/35èmes (durée annualisée)

N° 2021-25 Renouvellement du contrat à durée déterminée du poste d'adjoint d'animation pour la cantine de Tourville Les Ifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- décide de renouveler ce contrat pour effectuer les fonctions de surveillance des enfants à la cantine de Tourville les Ifs, pour une durée déterminée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021 au 31 Août 2022 pour une durée hebdomadaire de 5h52èmes/35èmes (durée annualisée)

Tél : 02.35.29.31.62

Fax : 02.35.28.57.81

N°2021-26 Consultation pour la fourniture des repas de cantines

Monsieur le Président informe les conseillers que le contrat signé avec la Société API Restauration pour la fourniture des repas prend fin le 31 août 2021. Il est donc nécessaire de lancer une consultation.

Questions diverses

Monsieur Le Président informe les conseillers qu'une famille de Tourville les Ifs se trouve en difficulté. La directrice de l'école d'Epreville a demandé s'il était possible au SIVOS de ne pas facturer les repas de cantine des deux enfants pendant une durée de deux semaines.

Monsieur Le Président demande donc si le CCAS de Tourville les Ifs peut prendre en charge cette dépense. Mr Tauvel va se renseigner.

La séance est levée à 22H10.

Fait à Epreville, le 23 Avril 2021
Le Président, Pascal DONNET

